



Parc naturel des deux Ourthes

Plan de gestion

2013-2023



Entrons dans le sujet...

Fruit d'un travail de concertation initié fin 2010, nous avons le plaisir de vous présenter le plan de gestion 2013-2023 du Parc naturel des deux Ourthes. Nous souhaitons tout d'abord remercier les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document et en particulier les groupes de travail mis sur pied pour l'occasion.

Nous sommes particulièrement satisfaits et fiers du bilan des 10 premières années du parc naturel ; celui-ci ne peut que nous encourager pour la poursuite de notre travail et de nos actions. Après l'enthousiasme du début, nous constatons avec plaisir que le dynamisme et la motivation sont toujours bel et bien présents. Et il ne s'agit pas d'idées mais bien de faits réels ; regardons tout simplement l'affluence à nos fêtes du parc, la participation des habitants aux différentes actions que nous proposons (distribution de fruitiers, plantation de haies, cycle de conférences,...), les commentaires élogieux des touristes empruntant nos randonnées et des habitants vis-à-vis de la réouverture des fonds de vallées, le nombre croissant de demandes de conseils divers de la population, la participation des membres de l'intercommunale et de la commission de gestion lors de nos réunions, l'implication et le dynamisme de l'équipe actuelle,...

Il n'est pas possible en quelques lignes de balayer l'ensemble des projets réalisés mais, en toute humilité, nous sommes convaincus d'avoir apporté une dynamique positive sur le territoire et notamment :

- une amélioration et une restauration de la biodiversité (fonds de vallées, zones humides, protection des cours d'eau,...) ;
- une prise en compte de l'importance de nos paysages faisant partie des plus beaux de Wallonie ;
- un développement de l'économie locale via le secteur touristique et les produits de proximité ;
- une sensibilisation et une éducation d'un large public à des thématiques qui nous semblent essentielles au développement futur de notre environnement.

Deux autres points sont à épinglez et nous donnent beaucoup de satisfaction et d'espoir pour les années à venir :

- la reconnaissance grandissante du parc naturel et l'image positive qu'il a pu dégager ;
- le maintien d'une équipe stable et pérenne possédant des compétences, une expertise et une connaissance du terrain acquises patiemment au fil des années. Il s'agit bien évidemment d'un capital précieux profitable à l'ensemble de notre territoire.

Face à ce constat élogieux, il était évident que ce nouveau plan de gestion allait se construire en continuité avec le précédent, mais aussi en adéquation avec les 7 missions définies dans le nouveau décret sur les parcs naturels.

Vous découvrirez donc dans les pages qui suivent les défis qui nous attendent pour les 10 années à venir ; ceux-ci sont détaillés en 27 objectifs, 71 projets et 180 actions.

Le document comprend deux parties : une partie introductive et une partie relative aux actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années.

Un dernier volet s'attarde sur les moyens humains et financiers nécessaires au bon accomplissement de nos missions.

Nous devons bien évidemment envisager la suite de notre travail dans le même climat de confiance et de sérieux qui nous lie depuis toujours avec les 6 communes partenaires et nos principaux financeurs que sont la Région wallonne et l'Europe.

Petit à petit, le Parc naturel des deux Ourthes a réussi à se faire une jolie place dans le paysage local ; cette structure transcommunale représente indéniablement un atout pour notre région rurale.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

José LUTGEN,
Président de la commission de gestion

Marc GAUTHIER,
Président du pouvoir organisateur



Qu'est-ce qu'un «parc naturel» ?

«Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis conformément au présent décret à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

Tout parc naturel couvre une superficie minimum de 10 000 hectares d'un seul tenant. Un territoire demeure d'un seul tenant pour l'application du présent décret même lorsqu'il est traversé par des routes, des autoroutes, des voies navigables ou des voies ferrées.»

[Article 1^{er} du décret 03.07.2008]

Les parcs naturels de Wallonie sont régis par le décret du 16 juillet 1985. Celui-ci a été modifié pour la dernière fois par le décret du 3 juillet 2008 et publié au Moniteur Belge le 1^{er} août 2008.

Outre la définition d'un parc naturel, le décret reprend notamment :

- les modalités de création,
- le rôle du parc naturel et ses missions,
- l'organisation et la composition de la commission de gestion,
- la modification, l'évaluation et la suppression du parc naturel.

La notion de «Parc Naturel», encore trop peu connue en Région wallonne représente pourtant un outil formidable de développement territorial en milieu rural et est source de nombreux projets. Le rôle du parc naturel est essentiellement de protéger le patrimoine – naturel, paysager, bâti et culturel – tout en assurant le bien-être de la population et le développement économique de la région.

Le parc naturel peut donc être ressenti comme un «pacte» signé avec les élus et la population, leur offrant des opportunités de développements variés sans pour autant amener de nouvelles contraintes.

Le Parc naturel des deux Ourthes



Depuis le 12 juillet 2001, les six communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville se sont associées pour réaliser, ensemble, de multiples projets. Bien plus qu'une «question de nature» le Parc naturel des deux Ourthes travaille à la protection et la valorisation du cadre de vie et en particulier de ses paysages, participe au développement économique local en mettant en œuvre des projets touristiques, agricoles ou sylvicoles. Il déploie aussi un important volet de sensibilisation pour grands et petits lors d'animations, de journées de fête ou via de nombreuses publications.





Le territoire

Une des caractéristiques du Parc naturel des deux Ourthes réside sans doute dans la diversité des milieux naturels qu'il peut nous faire découvrir.

Son altitude passe d'un peu plus de 600m sur le Plateau des Tailles, à quelque 200m lorsque l'Ourthe quitte La Roche-en-Ardenne. Au cœur du massif schisteux rhénan et reposant sur les roches les plus anciennes de Belgique, le Parc naturel des deux Ourthes se situe dans la partie Nord-Est de la province de Luxembourg, longe la frontière grand-ducale, et couvre de ses 76.000 hectares les reliefs escarpés d'une Ardenne rude. A travers les collines, les deux Ourthes déroulent leurs rubans gris-bleu jusqu'au confluent...

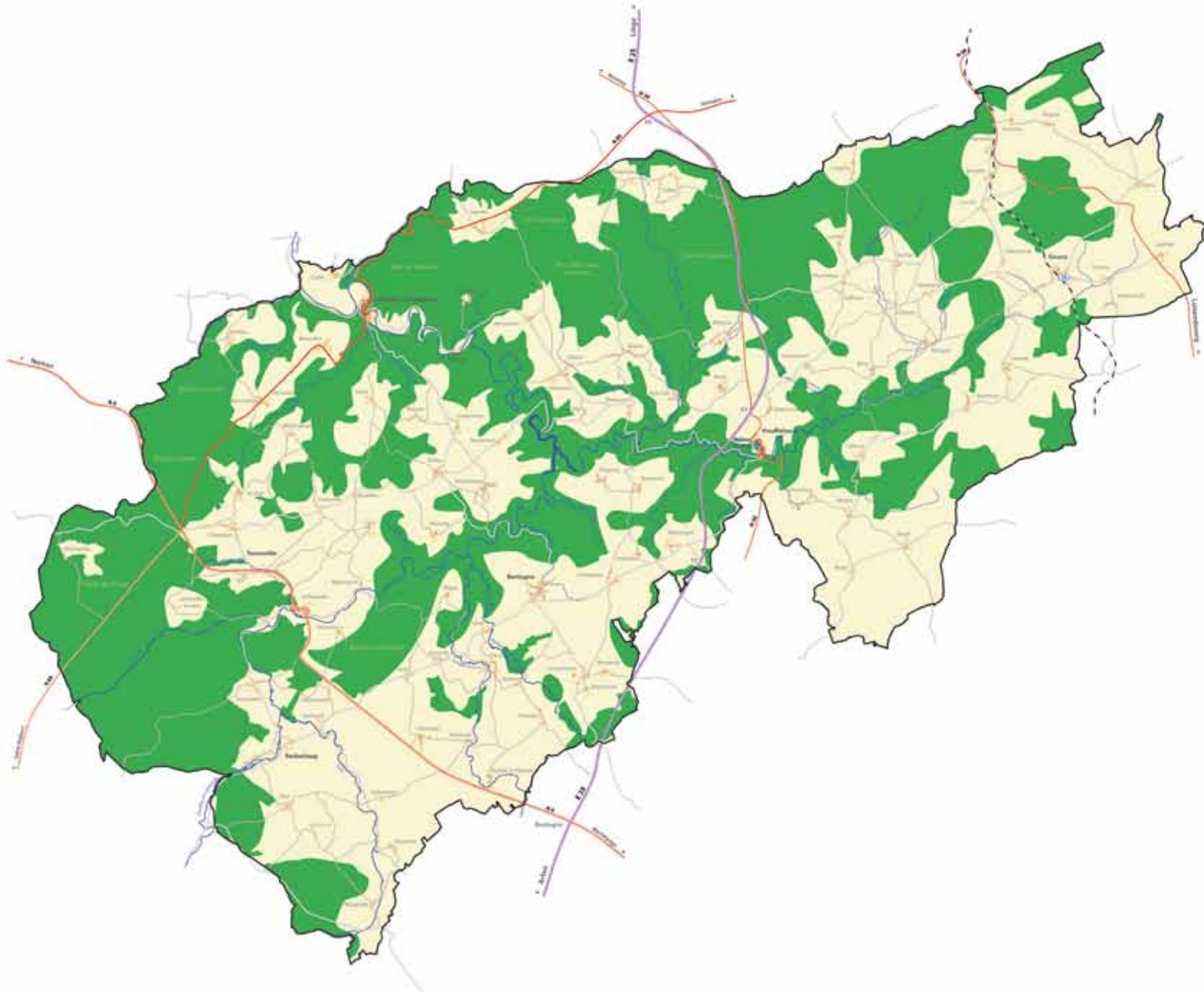
L'Ourthe orientale prend naissance aux abords du village du même nom, dans la commune de *Gouvy*, pour sillonner la campagne et cavalier vers la petite ville de *Houffalize*. L'Ourthe occidentale, quant à elle, traverse de son cours rapide la commune de *Sainte-Ode*, passe entre *Tenneville* et *Bertogne* pour rejoindre sa sœur à proximité du site du Héro. Les deux rivières, unies dans l'Ourthe, continuent vers la jolie cité de *La Roche-en-Ardenne*. L'Ourthe dessine de nombreux méandres bordés de forêts abruptes, incisant schistes et grès.

Au Nord et à l'Ouest, aux environs de 600 mètres d'altitude, de hauts plateaux couverts de landes et de tourbières, reliques vivantes des dernières glaciations, offrent aux paysages des allures nordiques : climat froid, tourbières, ruisseaux acides, milieux naturels très humides et de grand intérêt biologique.

Une grande partie du territoire est caractérisée par de vastes plateaux herbagers et de profondes forêts feuillues ou résineuses. De nombreux villages se sont installés, à la limite des crêtes ou au creux des vallons, et recèlent encore un joli patrimoine bâti.

La valorisation de cette superbe contrée permet aux visiteurs de tous bords de profiter d'une nature et d'un patrimoine que nous avons plaisir à mettre en valeur... Vous y trouverez la quiétude, la chaleur d'un accueil authentique, le plaisir de savourer des produits locaux, l'opportunité de randonner sur des sentiers très naturels en forêt, au bord de l'eau ou sur les hauteurs où s'ouvrent de vastes paysages.

Brume d'automne ou de printemps, lumière du couchant, clarté d'une journée venteuse... Quelle que soit la saison, de superbes perspectives se découvrent à chaque détour de chemin !





Nos principales réalisations depuis 2001

Dans les bureaux mais aussi sur le terrain, les projets que nous menons sont très variés. De la petite action au travail d'envergure, en dix ans, ils commencent à compter et leurs résultats, peu à peu, se concrétisent !

1. Nature & biodiversité

Deux projets d'envergure :

Projet Interreg IIIA : «Restauration des fonds de vallées» suivi du Projet Interreg IVA : «Restauration écologique»

- Objectif : restaurer des conditions favorables au développement de la flore et de la faune typiques des fonds de vallées et des zones de sources et zones humides après l'exploitation des épicéas et y sensibiliser les acteurs locaux de tous bords.



Projet LIFE : «Restauration des habitats de la Loutre»

- Objectif : travailler sur les cours d'eau, grands ou petits, dans le but de restaurer les habitats de la loutre en protégeant les cours d'eau en levant des obstacles, recréant des zones de frayères, récupérant certains fonds enrésinés, creusant des mares... ces multiples actions permettant à toutes les espèces d'en bénéficier.



Une multitude d'autres actions :



Fruitiers pour les habitants de chaque commune



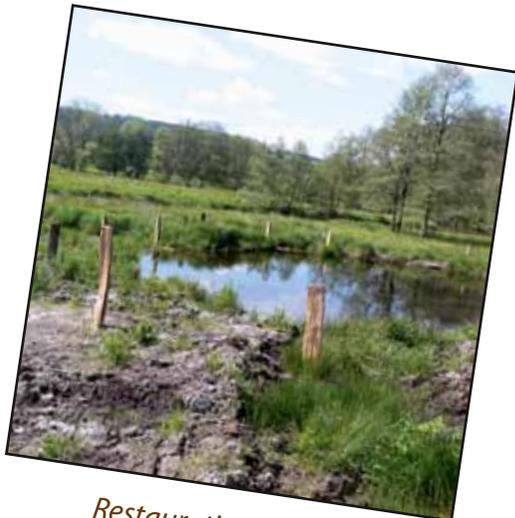
Haies pour les habitants de chaque commune



Semis de prairies fleuries



Nichoirs à hirondelles



Restauration d'étangs



Ruches et abris à insectes



Aménagement naturel du jardin de la maison du parc



Animations



2. Paysage et aménagement du territoire

Deux projets d'envergure :

Projet Interreg IIIA : «Grandeur et Intimité des Paysages – La Traversée des Pays et des Ages»

- Objectif : rassembler des informations relatives aux aspects paysagers, entamer une valorisation paysagère de la région et surtout, mener à bien l'élaboration du programme paysage.

Le programme paysage et sa mise en application

- Objectif : réalisé avec l'aide d'un bureau d'études, ce document examine les qualités et les faiblesses des paysages de notre région et donne des pistes pour inscrire dans la durée cette ressource économique naturelle et anthropique.



Une multitude d'autres actions :



Remise d'avis d'urbanisme



Lignes de conduites



Entretien avec les instances communales



La traversée des Pays et des Ages



Sensibilisation paysagère

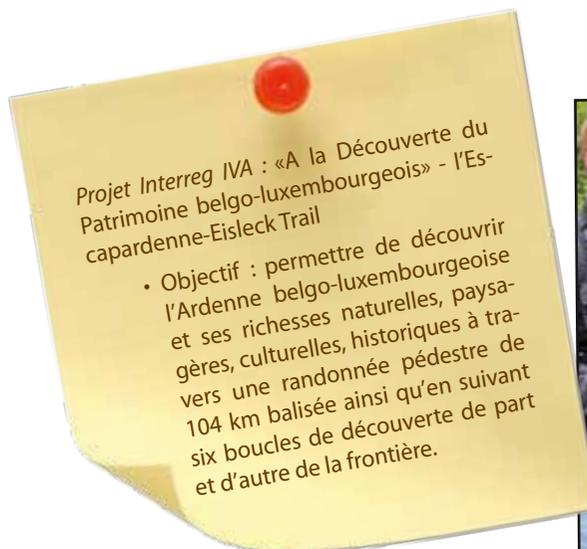


Exposés sur le terrain



3. Développement rural

Un important projet :



Des actions récurrentes :

- Les «fêtes du parc» faisant le tour des six communes
- Les «projets en fête» – journées ciblant nos domaines de travail

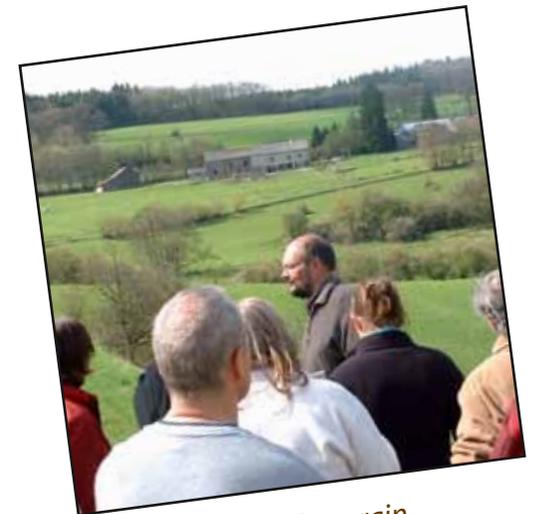
Une multitude d'autres actions :



Distribution de fruitiers



Journées à thème



Visites de terrain



Fêtes du Parc



Elevage porcin



Visites thématiques



4. Education – Sensibilisation – Accueil du public

De nombreuses réalisations et publications :

EDUCATION

- Malles pédagogiques
- Jeux didactiques
- Atelier grand public
- Visites thématiques guidées
- Animation pour les scouts
- Journées à thème (journée de l'eau, de l'environnement, «place aux enfants»...)
- Journée des écoles primaires et maternelles
- Distribution de fruitiers et de haies
- Éducation aux paysages
- Modules d'animations scolaires
- ...

ACCUEIL

- Week-end d'«accueil-visite» pour des publics divers
- Organisation de journées «Recherche de traces»
- Aménagements divers, intérieurs et extérieurs, pour la maison du parc naturel
- ...

SENSIBILISATION

- Magazines du parc naturel
- Édition d'un livret pour nos 10 ans
- Réalisation d'un film présentant nos activités
- Panneaux didactiques
- Salon des mandataires
- Foire agricole de Libramont
- Cycle de conférences
- Les carnets du PNDO : «Sentiers didactiques», «Les paysages...», «Guide des Traces»,...
- Sentiers didactiques pour les communes
- Signalétique touristique
- ...



Conférences diverses



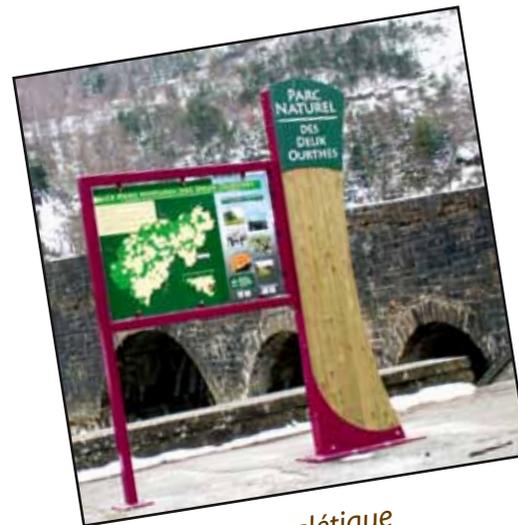
Découverte de milieux naturels



Sentiers didactiques



Animations scolaires



Signalétique



Promenades thématiques

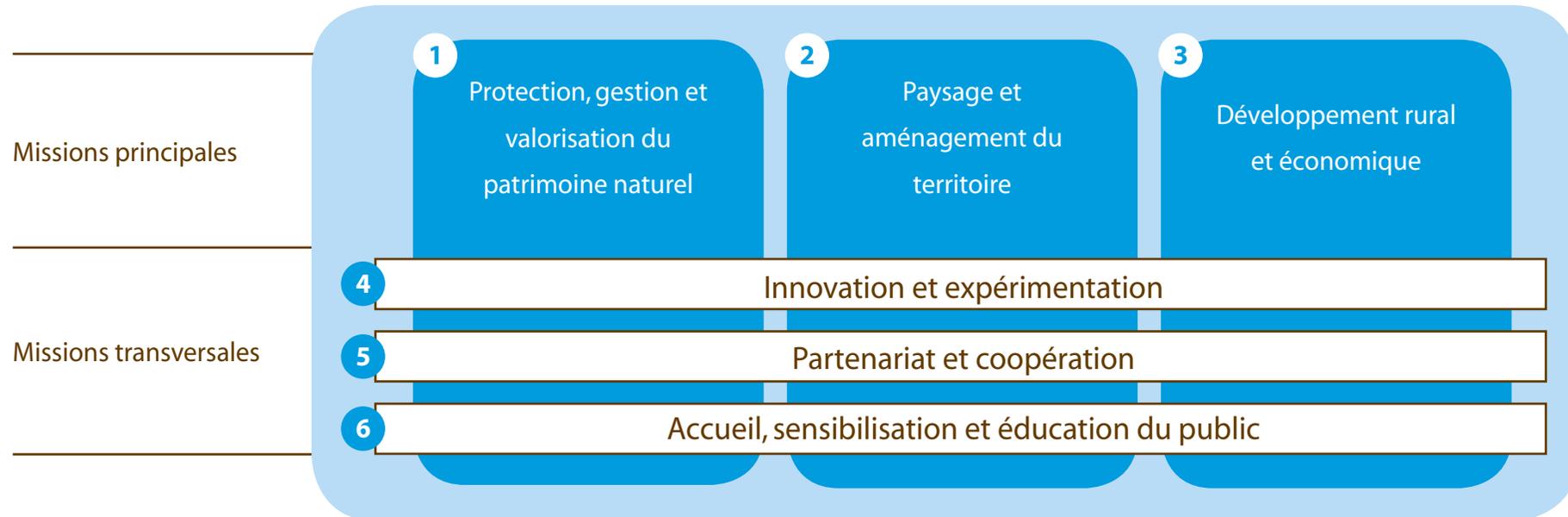
Les missions du Parc naturel des deux Ourthes

Suite à la révision du décret sur les parcs naturels du 3 juillet 2008, les parcs naturels se sont vu attribuer de nouvelles missions leur permettant ainsi d'accroître leur légitimité dans de nombreux domaines. En résumant l'article 7 du décret (cfr encart ci-contre), 6 missions ont pu être dégagées.

«Art. 7. Le parc naturel vise à :

- 1° assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du parc naturel;
- 2° contribuer, dans les limites du périmètre du parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable;
- 3° encourager le développement durable sur le territoire du parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie;
- 4° organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- 5° participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en oeuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne;
- 6° rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes;
- 7° susciter la mise en oeuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée.»



Les 6 missions du parc naturel :

Ces 6 missions nous ont servi de fil conducteur pour articuler la rédaction de notre plan de gestion.

La méthodologie appliquée pour élaborer le plan de gestion

Afin de mener à bien cette vaste opération, la commission de gestion, en collaboration avec le pouvoir organisateur a suivi la méthodologie résumée ci-dessous. Ce travail de fond initié fin 2010 s'est clôturé début 2013.

Définition des grandes thématiques

Les grandes thématiques ont été définies en concertation par le conseil d'administration de la commission de gestion et le bureau exécutif du pouvoir organisateur. Celles-ci devaient être :

- en continuité avec le plan de gestion précédent,
- en relation avec les missions définies dans le décret sur les parcs naturels.

Réunion plénière de la commission de gestion

Une fois les grandes thématiques définies, une réunion plénière de la commission de gestion a été organisée avec comme objectifs de :

- proposer une méthodologie et un timing de réalisation,
- mettre en place les groupes de travail,
- récolter les premières idées.

Structure «plan de gestion»

En vue d'harmoniser les plans de gestion de tous les parcs naturels de Wallonie, un travail de mise en commun a été réalisé par la fédération des parcs naturels de Wallonie en concertation avec les 9 parcs naturels. Celui-ci a débouché sur une structure «plan de gestion» applicable à tous les parcs naturels. Pour rester cohérent avec le travail de la fédération, quelques adaptations mineures par rapport à notre proposition initiale ont dû être réalisées.

Proposition des mesures (actions)

En vue d'identifier les projets et actions qui seront mis en œuvre dans les 10 prochaines années, 2 soirées-débat par groupes de travail thématique ont été organisées. Un exposé reprenant les principales réalisations des 10 premières années ainsi que les mesures non réalisées de l'ancien plan de gestion ont servi de base à la discussion. Ces 6 rencontres nous ont permis de faire ressortir les principales actions constituant le nouveau plan de gestion.

Les trois groupes de travail se sont penchés sur le sujet :

- GT «développement rural et économique»
- GT «aménagement du territoire et paysage»
- GT «nature et biodiversité»

Les groupes de travail étaient constitués de membres de la commission de gestion et, pour alimenter le débat, des chargés de mission du parc naturel et des personnes ressources, (DNF, DGO4, CGT, Maisons de l'urbanisme, GAL,...).

Restitution des groupes de travail

A l'issue de ces 6 soirées, un travail interne a été réalisé afin de dégager les principaux projets et actions retenus. Les grands objectifs par mission ont naturellement découlé des nombreuses idées récoltées.

Avis et expériences externes

- La population : par le biais du magazine du parc, la population a pu réagir sur les grandes orientations et projets futurs du parc naturel.
- Les commissions locales de développement rural : les données reçues des différentes commissions ont été recoupées avec les projets retenus.
- Le conseil d'administration de la commission de gestion et le bureau exécutif du pouvoir organisateur : un avant-projet reprenant les grands objectifs et une table des matières ont été présentés aux 2 instances.
- Le Parc naturel régional des Vosges du Nord : un voyage d'étude a été organisé pour l'équipe technique et les membres du conseil d'administration et du bureau exécutif.

Rédaction du plan de gestion

Le plan de gestion a pu être rédigé sur base de l'avant-projet et en tenant compte des avis reçus et des idées et expériences extérieures. Le projet a ensuite été envoyé pour avis aux 3 groupes de travail initiaux.

Adoption du plan de gestion

Le plan de gestion a été présenté pour avis aux conseils communaux des 6 communes.

Le plan de gestion a finalement été proposé pour adoption au pouvoir organisateur.

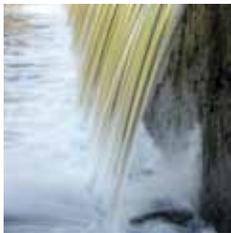
page
22

page
28

page
32

<p>Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire naturel riche de diversité</p>	<p>Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire qui valorise ses paysages</p>	<p>Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire rural vivant et attractif</p>
<p>5 objectifs - 14 projets - 47 actions</p>	<p>4 objectifs – 10 projets – 27 actions</p>	<p>3 volets - 9 objectifs - 20 projets - 53 actions</p>
<p>Mission : protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel</p> <p>Objectif 1 : Connaître le territoire Projet 1.1 : le territoire évolue : 4 actions Projet 1.2 : nos projets se développent et demandent à être suivis : 2 actions Projet 1.3 : les connaissances gagnent à être partagées : 3 actions</p> <p>Objectif 2 : Gérer les sites concernés par les projets nature Projet 2.1 : nous évaluons et nous entretenons : 4 actions Projet 2.2 : la maintenance des sites déboisés est organisée : 5 actions</p> <p>Objectif 3 : Enrayer la perte de biodiversité Projet 3.1 : les espèces végétales ont une importance... : 6 actions Projet 3.2 : ... les espèces animales aussi ! 4 actions Projet 3.3 : un réseau écologique se développe : 1 action</p> <p>Objectif 4 : Valoriser les zones naturelles d'intérêts divers Projet 4.1 : Natura2000 se met en place : 2 actions Projet 4.2 : les réserves naturelles sont inventoriées et suivies : 3 actions Projet 4.3 : d'autres zones, protégées ou intéressantes sont mises en valeur : 2 actions</p> <p>Objectif 5 : Travailler avec la population locale Projet 5.1 : le citoyen participe : 4 actions Projet 5.2 : les instances communales s'impliquent : 4 actions Projet 5.3 : nous consultons le DNF et il nous conseille : 3 actions</p>	<p>Mission : paysage et aménagement du territoire</p> <p>Objectif 1 : S'imprégner du territoire paysager pour envisager le futur Projet 1.1 : le programme paysage incarne l'outil d'orientation à l'échelle du territoire : 3 actions Projet 1.2 : les principes urbanistiques sont traduits via les instruments légaux : 2 actions Projet 1.3 : la perception et la connaissance du territoire sont indispensables : 2 actions</p> <p>Objectif 2 : Observer le paysage et l'analyser Projet 2.1 : le paysage s'expose et se met en valeur : 4 actions Projet 2.2 : le paysage s'examine : 2 actions Projet 2.3 : les équipements humains cherchent à s'intégrer : 4 actions</p> <p>Objectif 3 : Gérer l'occupation du sol pour valoriser le paysage Projet 3.1 : les villages évoluent vers une densification réfléchie : 1 action Projet 3.2 : les parcelles agricoles retrouvent leurs rôles naturels et paysagers : 3 actions</p> <p>Objectif 4 : Accompagner les demandes de permis Projet 4.1 : que faire avant le dépôt de la demande de permis... : 3 actions Projet 4.2 : ... et lorsque le dossier est en cours d'instruction ? : 3 actions</p>	<p>Mission développement rural et économique</p> <p>1. VOLET TOURISME</p> <p>Objectif 1 : Renforcer l'information et la visibilité «Parc naturel des deux Ourthes» auprès du touriste Projet 1.1 : le parc naturel cherche à se rendre visible : 5 actions Projet 1.2 : les acteurs du tourisme répercutent l'information : 3 actions Projet 1.3 : le parc naturel prend une part active à l'animation destinée au touriste : 3 actions</p> <p>Objectif 2 : Valoriser et pérenniser les projets menés par le Parc naturel des deux Ourthes Projet 2.1 : le parc naturel entretient son matériel touristique : 2 actions Projet 2.2 : des outils de promotion sont élaborés au sein de l'équipe : 3 actions Projet 2.3 : des événements et des parcours permettent de rencontrer les touristes : 3 actions</p> <p>Objectif 3 : Conseiller une offre touristique de qualité, verte et durable Projet 3.1 : les hébergements se démarquent par leur «couleur verte» : 2 actions Projet 3.2 : le parc naturel propose la découverte de son territoire de manière douce : 2 actions Projet 3.3 : la forêt accueille le touriste : 2 actions</p>

	page 42	page 48
2. VOLET AGRICULTURE ET FORÊT	Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire d'accueil et d'éducation	Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire de coopération
Objectif 4 : Valoriser le monde agricole	6 objectifs - 14 projets - 53 actions	3 objectifs - 13 projets
Projet 4.1 : de la production à la consommation... il n'y a qu'un pas ! : 3 actions	Mission : sensibilisation, éducation, accueil du public	Mission : partenariat et coopération
Projet 4.2 : les produits de terroir sont valorisés : 6 actions	Objectif 1 : Travailler la sensibilisation	Objectif 1 : Développer et entretenir nos partenariats locaux : 5 projets
Objectif 5 : Permettre à l'agriculture d'apprivoiser la nature	Projet 1.1 : la structure «parc naturel» se présente... : 6 actions	Objectif 2 : Maintenir et élargir notre collaboration avec les instances régionales : 5 projets
Projet 5.1 : les engrais et les pesticides disparaissent peu à peu : 2 actions	Projet 1.2 : nature, agriculture, sylviculture, tourisme... nous informons le public : 7 actions	Objectif 3 : Renforcer la coopération internationale : 3 projets
Projet 5.2 : la biodiversité dans les parcelles agricoles se renforce : 2 actions	Objectif 2 : Echanger avec la population	
Projet 5.3 : l'organisation pour une gestion durable de l'exploitation se met en place : 3 actions	Projet 2.1 : nous échangeons nos idées : 4 actions	
Objectif 6 : Envisager l'agriculture en termes de source d'énergie	Projet 2.2 : nous proposons de découvrir le terrain : 3 actions	
Projet 6.1 : la recherche de solutions variées : 2 actions	Projet 2.3 : nous récoltons des informations : 2 actions	
Objectif 7 : Combiner économie et ruralité dans la forêt	Objectif 3 : Rencontrer les enfants	
Projet 7.1 : nous diversifions les usages de la forêt : 5 actions	Projet 3.1 : les enfants découvrent le parc naturel : 3 actions	
	Projet 3.2 : les outils pédagogiques se mettent en place : 3 actions	page 50
	Objectif 4 : Travailler avec les instances communales, les associations...	Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire d'expériences
	Projet 4.1 : les intermédiaires communaux participent à nos projets : 2 actions	
3. VOLET PATRIMOINE ET INITIATIVES LOCALES ET RURALES	Projet 4.2 : nous échangeons nos idées avec différentes associations : 4 actions	Mission : innovation et expérimentation
Objectif 8 : Valoriser le patrimoine local	Projet 4.3 : nous accueillons pour faire découvrir le territoire : 3 actions	• un laboratoire d'expériences
Projet 8.1 : le petit patrimoine populaire wallon se rénove : 1 action	Objectif 5 : Communiquer et se faire voir	• une structure innovante
Projet 8.2 : les murs en pierres sèches s'affichent dans le paysage : 1 action	Projet 5.1 : le parc naturel va à la rencontre du citoyen : 3 actions	• un acteur privilégié pour la mise en œuvre des politiques européennes, fédérales, régionales et communales
Objectif 9 : Rencontrer les habitants du territoire	Projet 5.2 : une fenêtre s'ouvre sur l'extérieur : 5 actions	
Projet 9.1 : les journées de rencontre passent par les six communes : 1 action	Projet 5.3 : l'équipement joue son rôle dans la visibilité : 4 actions	
Projet 9.2 : différents services aux habitants se mettent en place : 2 actions	Objectif 6 : Faire la fête	
	Projet 6.1 : la fête, un endroit convivial à souhait pour partager le quotidien : 4 actions	



Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire naturel riche de diversité

5 objectifs - 14 projets - 47 actions

Mission : protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

Le Parc naturel des deux Ourthes couvre un territoire rural où terres agricoles et forêts se côtoient. Une petite partie reste dévolue aux villages. L'Ourthe et ses affluents sillonnent l'ensemble, à travers de vastes zones fangeuses ou humides non loin des plateaux ou faisant apparaître des parois rocheuses escarpées là où la rivière n'a eu d'autre choix que d'approfondir son lit.

A plus d'un titre, le patrimoine naturel revêt une grande valeur sur l'ensemble du territoire. Prise de conscience d'abord, sensibilisation à la valorisation de ces richesses ensuite, avant d'apprendre à les récupérer, à les gérer et à les protéger...

Cette mission s'avère capitale pour que la région conserve son authenticité en permettant à tout un chacun d'y vivre et de s'y sentir bien !

Objectif 1 : Connaître le territoire

76.000 hectares, plus de 150 villages, 6 communes... Le travail effectué depuis plus de dix ans a permis de sillonner l'ensemble des communes... sans encore en connaître tous les recoins ! Le temps passé sur le terrain permet de comprendre l'impact de l'homme sur la nature, l'importance du réseau hydrographique ou encore l'évolution de la forêt et permet de s'imprégner du territoire.

Afin de fixer ces données patiemment acquises, il est important de les conserver, de les transcrire pour de permettre à tous de les utiliser.

Projet 1.1 : le territoire évolue

Des actions sont menées dans de nombreux domaines liés entre autre à la biodiversité et la nature. Le territoire est stable mais les actions menées et le développement de certaines activités ou de l'habitat peuvent l'amener à évoluer.

Il est important que chacun au sein du parc naturel ou à l'extérieur, puisse situer géographiquement les différentes réserves naturelles, les zones Natura 2000, les entités territoriales, et lieux où nos actions sont menées...

Action 1.1.1 : uniformisation des données cartographiques du parc naturel, création et mise à jour d'un portail cartographique «biodiversité» détaillé (utilisation en interne)

Action 1.1.2 : création et mise à jour d'un portail cartographique «biodiversité» grand public reprenant les réserves naturelles, le réseau Natura 2000, les territoires paysagers, les lieux où nos actions sont menées...

Action 1.1.3 : valorisation et accessibilité des données «biodiversité» du territoire (batraciens, loutre, migrations oiseaux,...)

Action 1.1.4 : réalisation d'un répertoire évolutif des sites d'intérêt biologique sans statut de protection ; répertoire qui sera communiqué au DEMNA (Département de l'étude du milieu naturel et agricole)

Projet 1.2 : nos projets se développent et demandent à être suivis

L'étude préalable à la réalisation d'un projet suppose que des données concernant le projet soient connues ou collectées. Réaliser des suivis, mettre en place un monitoring, récolter des mesures au fil des années permet de voir évoluer le milieu et de réaliser épisodiquement le bilan des actions menées.

Action 1.2.1 : suivi de l'évolution de projets spécifiques (frayères, anciennes variétés fruitières, prairies fleuries,...)

Action 1.2.2 : suivi par monitoring mis en place (en collaboration avec les groupes de travail existants et supervisé par le DEMNA)

Projet 1.3 : les connaissances gagnent à être partagées

Le parc naturel gère un volet nature important mais ne pourrait réaliser son travail sans partenaires tels qu'associations nature, observateurs de terrain, sociétés de pêche, agriculteurs, forestiers et agents DNF et bien d'autres... Il s'avère donc particulièrement important de s'entourer et de réaliser différentes activités communes dans le but de partager les innombrables connaissances que chaque intervenant collecte sur le territoire.

Action 1.3.1 : mise en place d'inventaires participatifs et implication des bénévoles (collaboration avec la régionale Natagora, les Cercles des Naturalistes de Belgique et le réseau d'observateurs «Loutre»)

Action 1.3.2 : mise à disposition et partage des informations sur notre territoire (sites restaurés, autres sites d'intérêt biologique,...)

Action 1.3.3 : mise en ligne, diffusion et utilisation du portail spécifique www.observations.pndo.be

Objectif 2 : Gérer les sites concernés par les projets nature

Depuis 2001, de nombreux projets se sont concrétisés. Et cela continue... A petite échelle et avec des moyens modérés ou à grande échelle et avec les fonds importants que représentent les projets européens tels que LIFE ou Interreg, ils s'accumulent, se complètent, et demandent tous à se maintenir dans le temps.

Projet 2.1 : nous évaluons et nous entretenons

Le travail est parfois simple, parfois plus lourd, en moyens humains ou financiers... Mais il est toujours nécessaire de conserver un œil sur ce qui a été réalisé et d'en assurer la pérennité afin que les budgets dépensés, les résultats obtenus et les efforts consentis ne soient pas anéantis.

Action 2.1.1 : contrôle visuel des actions réalisées : clôtures, abreuvoirs, mares, haies, vergers, frayères, plantations rivulaires, nichoirs, prés fleuris...

Action 2.1.2 : entretien, et si nécessaire réparation ou remplacement du matériel et des végétaux mis en place lors des actions réalisées antérieurement

Action 2.1.3 : vérification du respect des conventions passées avec les propriétaires et les agriculteurs

Action 2.1.4 : relance, entretien et développement des actions en cours : vergers de variétés locales et anciennes, ruches, abris à insectes, prairies fleuries, plan maya, combles et clochers...

Projet 2.2 : la maintenance des sites déboisés est organisée

Les projets européens LIFE et Interreg ont permis de dégager de vastes zones de fonds de vallées en ôtant les épicéas qui n'étaient pas en station. Les vallées se sont ouvertes, visuellement bien sûr, mais ont aussi laissé place à la faune et à la flore des vallées ardennaises. Après quelques saisons, sans l'intervention de l'homme, ces sites récupérés pourraient se refermer à nouveau. Différentes actions seront mises en place pour les conserver ouverts.

Action 2.2.1 : pour les sites où du pâturage est envisageable, recherche de nouvelles collaborations avec des agriculteurs

Action 2.2.2 : pour les autres sites : suivi, entretien et gestion si nécessaire

Action 2.2.3 : suivi et contrôle du respect des engagements des propriétaires

Action 2.2.4 : mise en place d'un système de prêt-location de matériel de gestion

Action 2.2.5 : incitation des propriétaires à une gestion écologique des sites et information sur les nouvelles techniques, les primes existantes,...

Objectif 3 : Enrayer la perte de biodiversité

Protection de la nature, écocitoyenneté, préservation de patrimoines ou de savoir-faire divers, ... autant de gestes simples à accomplir afin d'évoluer dans un environnement qui ne se dégrade plus, ou moins, voire qui s'améliore dans certains sites choisis.

Le parc naturel met en place des actions allant dans ce sens ; de plus la sensibilisation menée continuellement permet progressivement d'ancrer dans les habitudes de chacun des gestes de respect pour la nature dont nous dépendons.

Projet 3.1 : les espèces végétales ont une importance...

Très concrètes, ces actions tentent de toucher l'ensemble de la population via différents publics cibles.

Action 3.1.1 : mise en place d'actions «anciennes variétés fruitières» (inventaire, protection, réalisation de greffons, distribution de variétés résistantes en Ardenne...)

Action 3.1.2 : plantation de haies (en bordure de chemins sur «mètres perdus») en collaboration avec les agriculteurs, les communes...

Action 3.1.3 : distribution de plants de haies aux particuliers et en milieu agricole; collaboration avec les CCATM pour la mise en place de programmes communaux de plantations

Action 3.1.4 : plantes invasives : relais avec le projet «Life AlterIAS» pour la sensibilisation et la communication, collaboration avec les contrats de rivière pour les chantiers de gestion

Action 3.1.5 : semis de «prairies fleuries» (en bordure de chemins sur «mètres perdus», au sein des vergers existants...) en collaboration avec les intervenants locaux, communaux...

Action 3.1.6 : les bords de ruisseau doivent aussi faire l'objet de gestions ponctuelles (avec la commune, les écoles, les habitants des villages...) en faveur de leur protection

Projet 3.2 : ... les espèces animales aussi !

Les actions concrètes concernant les espèces végétales (projet 3.1 ci-dessus) engendreront nécessairement le retour d'espèces animales telles que les insectes, les oiseaux, les petits mammifères, les batraciens... et bien d'autres

Action 3.2.1 : action «batraciens» en fin d'hiver (avec des associations naturalistes)

Action 3.2.2 : distribution de nichoirs à hirondelles ou autres oiseaux à coupler avec les distributions de haies

Action 3.2.3 : avec l'appui d'apiculteurs, encourager la pose de ruches à usage privé afin de multiplier les endroits où se trouvent les abeilles, établissement d'un programme de protection des abeilles indigènes dans des ruches naturelles

Action 3.2.4 : poursuivre ou relancer l'action combles et clochers

Projet 3.3 : un réseau écologique se développe

Espèces végétales, espèces animales... les actions menées pour l'une comme pour l'autre favoriseront le développement du réseau écologique. Pour circuler et brasser leurs gènes, les échanges entre sites sont indispensables.

Action 3.3.1 : en continuité du projet «réseau écologique», mise en place d'actions ponctuelles visant à conserver ou à recréer le réseau écologique ; maillage de la biodiversité et liaison des zones protégées

Objectif 4 : Valoriser les zones naturelles d'intérêts divers

Les zones protégées en Wallonie le sont à différents niveaux. Le fait d'appartenir à un territoire «parc naturel» permet d'attirer l'attention sur toutes ces parcelles classées en réserves naturelles, faisant partie du réseau Natura 2000, mais également sur celles qui, sans statut défini, valent la peine d'être valorisées de par la qualité des biotopes qu'on y rencontre.

Projet 4.1 : Natura2000 se met en place

Ce vaste réseau européen, parfois abstrait pour les citoyens, court principalement le long des vallées des deux Ourthes. Quinze sites sont concernés sur le territoire du parc naturel, couvrant zones humides et forêts de versants, ils atteignent les plateaux là où de grandes zones forestières ou de fagnes sont encore présentes.

Action 4.1.1 : réalisation d'actions spécifiques dans les sites Natura 2000 du territoire : collaboration avec Naturawal via notamment les mesures du PWDR prévues à cet effet

Action 4.1.2 : accompagnement des propriétaires dans l'élaboration des demandes de subventions

Projet 4.2 : les réserves naturelles sont inventoriées et suivies

Le Parc naturel des deux Ourthes est riche de plus de 30 réserves naturelles, qu'elles soient domaniales, agréées, forestières, qu'il s'agisse d'une zone humide d'intérêt biologique, etc..., il est important de connaître leur situation, et d'avoir à disposition les raisons de leur mise en réserve, une description des biotopes et des espèces de la faune ou de la flore qu'il est possible d'y rencontrer et leur mode de gestion. Une collaboration avec les agents DNF concernés, avec les propriétaires de réserves ou associations naturalistes responsables permettra d'assurer le suivi de relevés de terrain, d'examiner leur évolution et d'y envisager des méthodes de travail adaptées.

Action 4.2.1 : inventaire exhaustif et évolutif des réserves naturelles sur le territoire du parc naturel

Action 4.2.2 : encouragement à l'utilisation du cheval de trait pour la gestion des réserves naturelles

Action 4.2.3 : aide au montage des dossiers de classement et de rédaction des plans de gestion

Projet 4.3 : d'autres zones, protégées ou intéressantes sont mises en valeur

Outre les zones naturelles officiellement répertoriées, d'autres sites s'avèrent intéressants et peuvent être mis en valeur de diverses manières, d'autres encore restent à découvrir et ne font actuellement pas l'objet de protection mais pourraient évoluer vers l'un ou l'autre statut.

Action 4.3.1 : valorisation de terrains communaux mis à disposition dans un but de développement de la biodiversité

Action 4.3.2 : recherche de «terrains oubliés» sur lesquels il est possible de récupérer d'intéressants biotopes (ex : terrasses en pierre sur les terrains dénivelés, rochers végétalisés qui pourraient restés en milieu ouvert...)

Objectif 5 : Travailler avec la population locale

Enfants dans les écoles ou à la maison, agriculteurs, pensionnés, forestiers, naturalistes, acteurs du tourisme, jardiniers, parents et instituteurs... autant de publics-cible susceptibles d'être interpellés par l'une ou l'autre action les touchant dans leur quotidien. Richesses naturelles et biodiversité sont à l'ordre du jour pour tout un chacun !

Projet 5.1 : le citoyen participe

Lorsque les citoyens sont concernés, certaines actions peuvent s'envisager en partenariat avec divers groupes issus de la population de village.

Action 5.1.1 : distribution de sachets de graines de fleurs indigènes

Action 5.1.2 : restauration de sentiers peu utilisés au sein des villages, suivi de leur «restauration écologique»

Action 5.1.3 : opérations cours d'eau – nettoyage, entretien au sein d'un village telles que les opérations villages et rivières propres (coordonnées par le CRO)

Action 5.1.4 : conseil et aide à la diminution et disparition de l'usage des pesticides et autres produits nuisibles

Projet 5.2 : les instances communales s'impliquent

Lorsque la commune est concernée, elle peut aussi donner le coup de pouce nécessaire pour valoriser des actions en y impliquant le citoyen ou l'utilisateur du lieu.

Action 5.2.1 : soutien aux communes pour la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces publics (en partenariat avec le pôle wallon de gestion différenciée)

Action 5.2.2 : PCDN - relancer les deux communes qui ont abandonné leur projet (Houffalize et Tenneville) + susciter la création de nouveaux PCDN auprès des autres communes du parc naturel

Action 5.2.3 : continuer la création de sentiers (didactiques) mettant en évidence et renforçant la notion de biodiversité

Action 5.2.4 : accompagnement des communes en plan Maya

Projet 5.3 : nous consultons le DNF et il nous conseille

Action 5.3.1 : présentation de tous nouveaux projets au DNF

Action 5.3.2 : invitation du DNF au comité de suivi de nos différents projets

Action 5.3.3 : consultation des agents locaux sur des actions et thématiques précises





Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire qui valorise ses paysages

4 objectifs – 10 projets – 27 actions

Mission : paysage et aménagement du territoire

30 habitants au km², 90% du territoire en forêts ou en parcelles agricoles... De quoi laisser la part belle aux paysages et aux vastes étendues ! Dans des lieux encore «vierges» et au sein desquels l'urbanisation importante est encore en latence, il est d'autant plus intéressant de travailler à la préservation de ce qui n'a pas encore eu le temps d'être mis à mal. Les règles d'urbanisme sont à respecter mais leur impact dans nos régions rurales est-il équivalent à celui de régions dans lesquelles la pression humaine est beaucoup plus significative ? Une sensibilisation à la qualité des paysages, à l'intégration de toute urbanisation privée ou publique, afin de gérer un territoire est sans aucun doute un but à atteindre afin d'en préserver la valeur.

Objectif 1 : S'imprégner du territoire paysager pour envisager le futur

Une idée par ci, une réalisation par là... Circuler, regarder, collecter les informations pour apprendre dans quel lieu nous vivons représente une des priorités à accomplir pour appuyer le travail futur sur une base solide.

Projet 1.1 : le programme paysage incarne l'outil d'orientation à l'échelle du territoire

Outil capital dans notre quotidien, le programme paysage réalisé il y a quelques années renferme les prescriptions nécessaires et indispensables à l'élaboration de nouveaux projets. Il préconise l'application des recommandations permettant de garantir la transmission aux générations futures d'un environnement paysager adapté aux besoins de chaque époque, visuellement harmonieux, écologiquement sain mais aussi culturellement identitaire...

Action 1.1.1 : mise à jour du diagnostic et du programme paysage

Action 1.1.2 : mise en place et application de la charte paysagère

Action 1.1.3 : réflexion et adoption de lignes de conduite, prise de position commune sur l'ensemble du territoire

Projet 1.2 : les principes urbanistiques sont traduits via les instruments légaux

L'importance de rester informés et participatifs offre l'opportunité de garder le contact avec les communes ou les instances régionales et d'apporter sa pierre à l'édifice dans la mise en place de certains outils législatifs.

Action 1.2.1 : participation au suivi de la mise en place de certains outils communaux (SSC, RUE, PCA, RCU,...)

Action 1.2.2 : analyse des outils régionaux existants (SDER, cadre éolien,...) et relais aux communes de l'avis du parc naturel sur ces thématiques

Projet 1.3 : la perception et la connaissance du territoire sont indispensables

Développer des outils lisibles pour tous permettra de mieux percevoir l'ensemble du territoire.

Action 1.3.1 : uniformisation des données cartographiques du parc naturel, création et mise à jour d'un portail cartographique «paysage-aménagement du territoire» détaillé (pour une utilisation en interne)

Action 1.3.2 : mise à jour du SIG «paysage-aménagement du territoire» pour le grand public

Objectif 2 : Observer le paysage et l'analyser

Le paysage évolue. Le scruter, l'analyser, tenir compte des attentes des habitants et autres utilisateurs pour vivre dans un cadre de vie durablement agréable demande un travail d'observation au quotidien.

La stratégie menée sur les paysages doit être pluridisciplinaire, transversale et globale et concerner tant les paysages remarquables que les paysages ordinaires. Elle intègre la réflexion de la Convention européenne du paysage (Convention de Florence du 20 octobre 2000) élaborée par le Conseil de l'Europe. Les Parcs naturels sont sans doute des lieux d'expérimentation par excellence dans lesquels l'attention qui y est portée doit être irréprochable !

Projet 2.1 : le paysage s'expose et se met en valeur

Recherches, inventaires, analyses... autant d'actions permettant de sortir de l'anonymat un bâtiment, un paysage... et de participer à sa sauvegarde.

Action 2.1.1 : réactivation de la méthode ADESA sur les communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize et Sainte-Ode

Action 2.1.2 : inventaire et valorisation des plus beaux points de vue du parc naturel

Action 2.1.3 : propositions de villages au classement des «plus beaux villages de Wallonie» (analyse et montage de dossiers)

Action 2.1.4 : analyse paysagère de villages par un suivi de leur évolution depuis leur création

Projet 2.2 : le paysage s'examine

Au jour le jour, des particularités apparaissent, des évolutions se font sentir, les unes après les autres, imperceptiblement... Examiner l'ensemble et en prendre note sont autant d'actions participatives à l'établissement d'un état des lieux.

Action 2.2.1 : mise en place d'une veille photographique sur des paysages emblématiques ou communs du parc naturel

Action 2.2.2 : suivi et réactivation de l'observatoire citoyen du paysage (en collaboration avec IEW)

Projet 2.3 : les équipements humains cherchent à s'intégrer

La connaissance locale et précise du paysage et du territoire nous mettent en première ligne pour analyser tout changement capital. La préservation de certains paysages dépend sans aucun doute de choix à établir par rapport à certaines priorités ; le travail patiemment accompli auparavant peut être réduit à néant par différentes décisions prises sans analyse.

Action 2.3.1 : association de tout projet d'aménagement du territoire de type zoning industriel, bâtiment agricole, station d'épuration, éoliennes, antenne GSM,... à une réflexion paysagère

Action 2.3.2 : réflexion pour la réalisation d'aménagements identitaires au parc naturel, publics (abris bus, poubelle, bulles à verre,...) et privés (délimitation de maison, clôture de prairies,...)

Action 2.3.3 : encouragement à un enfouissement des lignes électriques prioritairement dans les territoires des parcs naturels (en collaboration avec l'ensemble des parcs naturels de Wallonie)

Action 2.3.4 : aménagement de points de vue et pose de panneaux d'interprétation du paysage

Objectif 3 : Gérer l'occupation du sol pour valoriser le paysage

Les hommes, principalement les agriculteurs ont, depuis la nuit des temps, modelé le paysage. L'équilibre acquis a parfois été perturbé par des pratiques trop agressives et certains problèmes environnementaux en découlent. Penser avant d'agir, réfléchir à moyen et long terme, récupérer la place perdue de certains acteurs de premier ordre dans l'équilibre naturel (oiseaux, insectes, mammifères...) sont autant de pistes à explorer pour définir l'occupation du sol et valoriser le paysage.

Projet 3.1 : les villages évoluent vers une densification réfléchie

La population augmente, graduellement. Avec elle, le besoin de logement évolue lui aussi.

Action 3.1.1 : étude et proposition de pistes concrètes pour la «réorganisation - densification» des villages

Projet 3.2 : les parcelles agricoles retrouvent leurs rôles naturels et paysagers

Place aux agriculteurs, c'est leur lieu de travail... oui... sans pour autant nier les multiples rôles joués par les surfaces territoriales qui leur sont imparties. Le respect doit être à double sens.

Action 3.2.1 : valorisation des haies comme élément structurant le paysage

Action 3.2.2 : étude (et réalisation le cas échéant) sur l'opportunité d'une campagne de plantation de genévrier

Action 3.2.3 : sensibilisation à la préservation des voies traditionnelles de circulation agricole

Objectif 4 : Accompagner les demandes de permis

Construire... Les interlocuteurs sont nombreux et les objectifs sont parfois divergents. La mise en commun des idées, des buts poursuivis, des prescriptions obligatoires, etc., permettra une compréhension mutuelle et un avancement du projet en synergie.

Projet 4.1 : que faire avant le dépôt de la demande de permis...

La concertation et la mise à disposition d'outils de guidance simples et concis pour les candidats bâtisseurs permettra d'aller au devant de certains conflits ou situations de blocage et d'incompréhension.

Action 4.1.1 : avec les communes, sur des projets spécifiques, proposition d'une analyse paysagère (rencontre avec les élus, travail technique avec le service administratif de l'urbanisme,...)

Action 4.1.2 : avec les candidats bâtisseurs, proposition de conseils pour une meilleure intégration paysagère du projet

Action 4.1.3 : avec les professionnels du secteur (architecte, géomètre, entrepreneur), communication sur la politique du parc naturel en matière de protection des paysages

Projet 4.2 : ... et lorsque le dossier est en cours d'instruction ?

De même qu'avant le dépôt, la concertation sera nécessaire à tout stade d'avancement des dossiers.

Action 4.2.1 : animation et encadrement de la cellule d'assistance paysagère

Action 4.2.2 : analyse des dossiers et remise d'avis avec, si nécessaire, présentation du dossier par l'auteur de projet

Action 4.2.3 : organisation de rencontres thématiques entre les CCATM, les services administratifs de l'urbanisme et le parc naturel





Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire rural vivant et attractif

3 volets - 9 objectifs - 20 projets - 53 actions

Mission développement rural et économique

VOLET TOURISME

Depuis plusieurs années, la notion d'écotourisme associé au développement durable rencontre un succès grandissant. Ce tourisme diffus prône le respect de la biodiversité et tend à diminuer l'impact sur l'environnement. De plus, il participe au développement économique de la région par la création d'emplois. Ce type de tourisme parfaitement adapté à notre région a toutefois ses limites et la vigilance est de mise pour ne pas présenter pour de l'écotourisme, ce qui ne serait que du marketing visant à attirer un nouveau public.

La «National Geographic Society» a développé le concept de «géotourisme» ; tourisme ayant pour objectif de préserver et valoriser le caractère géographique d'un lieu : son environnement, son patrimoine, sa beauté, sa culture et le bien-être de ses résidents. En 2009, 13 destinations avaient signé la charte du géotourisme dont les 13 principes fondateurs pourraient être une base de travail intéressante pour le parc naturel.

Situé au cœur de l'Ardenne, le parc naturel peut s'appuyer sur l'identité forte de la région et de ses richesses naturelles pour promouvoir un tourisme diffus et durable. L'offre doit se démarquer par la qualité de ses produits et par la plus-value que représente l'image positive véhiculée par un parc naturel. Cela passe obligatoirement par une concertation et une participation active de tous les opérateurs touristiques.

Objectif 1 : Renforcer l'information et la visibilité «Parc naturel des deux Ourthes» auprès du touriste

Le choix d'un lieu de séjour pour les vacances dépend de nombreux facteurs, qu'ils soient liés au «consommateur» ou au lieu: l'âge, la situation familiale, les loisirs, le climat, l'offre touristique et culturelle, l'hébergement... Il est donc important de connaître le public qui vient dans notre région pour répondre à ses besoins de la façon la plus adéquate et en accord avec les objectifs d'un parc naturel.

Deux types de touristes visitent notre région. Les premiers viennent dans un parc naturel en connaissance de cause et ont un certain nombre d'attentes, justifiées ou non ; les seconds découvrent en arrivant qu'ils se trouvent dans un parc naturel et doivent se voir proposer une information spécifique. En résumé, l'information donnée doit être adaptée au public visé.

Projet 1.1 : le parc naturel cherche à se rendre visible

Pourquoi déboisons-nous telle parcelle ? Pourquoi créons-nous des mares ? Pourquoi semer des prairies fleuries ? Très souvent méconnus, nos projets souffrent d'un manque de visibilité, la communication est un facteur essentiel pour faire connaître nos actions.

Action 1.1.1 : analyse et géolocalisation des projets touristiques existants

Action 1.1.2 : gestion, suivi du stock disponible et mise à jour des «outils» touristiques «parc naturel» (cartes, topoguides, carnets didactiques,...)

Action 1.1.3 : diffusion et promotion de ces outils lors de salons, foires,... (en partenariat avec les maisons de tourisme, la FTLB ou d'autres acteurs touristiques)

Action 1.1.4 : valorisation des actions menées par le parc naturel. Réalisation de supports didactiques expliquant les projets (balises ebeaken, carnets...)

Action 1.1.5 : mise à disposition de présentoirs ou bornes interactives reprenant les informations du parc naturel

Projet 1.2 : les acteurs du tourisme répercutent l'information

Les Syndicats d'Initiative, les professionnels du secteur HORECA doivent rester des partenaires incontournables pour relayer l'information et tendre vers un tourisme «vert».

Action 1.2.1 : réalisation et distribution d'outils promotionnels de type affiches «Vous êtes dans un parc naturel», sets de tables, carnets à dessins pédagogiques...

Action 1.2.2 : réalisation d'un petit livret – code de bonne conduite: «les bonnes pratiques du touriste dans un parc naturel»

Action 1.2.3 : mise en place de relais d'informations «parc naturel» (réserves naturelles, sentiers didactiques, paysages emblématiques, forêt ...) dans les hébergements

Projet 1.3 : le parc naturel prend une part active à l'animation destinée au touriste

Le Parc naturel des deux Ourthes est un acteur privilégié pour organiser des événements touristiques en rapport avec ses objectifs, ses missions et ses projets.

Action 1.3.1 : visite découverte du parc naturel pendant la saison touristique (en collaboration avec les Syndicats d'Initiative et les Maisons de Tourisme) et/ou mise en place de formules week-end «Découverte du Parc naturel des deux Ourthes»

Action 1.3.2 : partager la connaissance de notre territoire et de nos actions en créant un réseau de type «ambassadeurs» via les professionnels du secteur Horeca ou autres

Action 1.3.3 : créer des liens avec les projets touristiques du GAL «Pays de l'Ourthe»

Objectif 2 : Valoriser et pérenniser les projets menés par le Parc naturel des deux Ourthes

Depuis sa création, le Parc naturel des deux Ourthes a mené un certain nombre de projets à vocation environnementale, urbanistique, touristique.... Pour la plupart, ces projets ont bénéficié de subsides européens ou régionaux mais cette aide financière n'a qu'une durée limitée dans le temps. Il s'avère donc important d'opérer un suivi.

Projet 2.1 : le parc naturel entretient son matériel touristique

Un suivi régulier du matériel mis en place est indispensable. Des pistes seront recherchées pour mettre, par exemple, en place un réseau «d'informateurs» qui pourrait nous renseigner sur l'état de notre matériel.

Action 2.1.1 : entretien et remplacement du matériel vétuste ou endommagé (Traversée des Pays et des Ages, Escapardenne - Eisleck Trail, signalétique, sentiers didactiques,...) Concertation et partenariat avec les acteurs touristiques – Syndicats d'Initiative essentiellement, les administrations communales et les utilisateurs de nos produits

Action 2.1.2 : recherche de solutions durables pour l'entretien des projets existants (services techniques communaux ou provinciaux, réseau de bénévoles,...)

Projet 2.2 : des outils de promotion sont élaborés au sein de l'équipe

En matière de communication, les nouvelles technologies évoluent très rapidement. Internet et les réseaux sociaux sont devenus des outils incontournables et le parc naturel doit les utiliser pour faire passer l'information sans pour autant négliger les autres moyens de communication.

Action 2.2.1 : recherche de collaborations pour la réimpression des outils touristiques du Parc naturel (via les Syndicats d'Initiative, les Maisons de Tourisme, les maisons d'édition,...)

Action 2.2.2 : création d'une plateforme d'information touristique plus complète sur notre site Internet et relais vers les bases de données de type HADES ou PIVOT

Action 2.2.3 : utilisation des nouvelles technologies pour le développement de nouveaux produits promotionnels

Projet 2.3 : des événements et des parcours permettent de rencontrer les touristes

De plus en plus, le touriste recherche des circuits thématiques ou des produits «clé sur porte». Le Parc naturel des deux Ourthes dispose déjà d'outils performants qu'il faut développer par l'organisation de journées thématiques ou par la mise en place d'un réseau de guides spécialement formés.

Action 2.3.1 : mise en place d'un service de guides touristiques en collaboration avec les guides reconnus de la Région wallonne

Action 2.3.2 : mise en place d'un circuit libre de découverte des actions du parc naturel (zones déboisées, protection des cours d'eau, vergers,...) avec utilisation de GPS par exemple

Action 2.3.3 : organisation de rallyes pédestres ou de randonnées à thème

Objectif 3 : Conseiller une offre touristique de qualité, verte et durable

Le parc naturel a un rôle essentiel à jouer dans le développement d'une offre touristique de qualité. Fort de son expérience et de ses nombreux partenariats, il est le coordinateur tout désigné pour mettre en relation tous les acteurs du tourisme demandeurs de conseils appropriés en matière de développement durable et de préservation de la nature.

Projet 3.1 : les hébergements se démarquent par leur «couleur verte»

Par de petites actions, les hébergements situés sur notre territoire peuvent se démarquer par leur sensibilité environnementale. Le parc naturel est un relais conseil essentiel pour tout le secteur HORECA.

Action 3.1.1 : accompagnement des hébergements dans la labellisation de type clef verte, gîte panda,...

Action 3.1.2 : accompagnement des hébergements dans la mise en place d'actions nature (prairies fleuries, abris à insectes, ruches,...)

Projet 3.2 : le parc naturel propose la découverte de son territoire de manière douce

Afin de diminuer l'empreinte écologique des touristes, des alternatives à la voiture et aux activités énergivores peuvent être proposées. Le parc naturel se doit d'encourager ce type d'action et mettre en place des produits touristiques propres à son territoire.

Action 3.2.1 : les deux Ourthes à vélo : circuit cyclo de découverte cartographié (topoguide, GPS,...)

Action 3.2.2 : de Ourthe à Ourt en passant par la confluence: randonnée thématique au fil de l'eau, en calèche, à dos d'ânes...

Projet 3.3 : la forêt accueille le touriste

En partenariat avec tous les acteurs de terrain, le parc naturel doit avoir une réflexion sur son rôle et les actions touristiques à mener afin de concilier les sensibilités différentes et de respecter tous les utilisateurs de la forêt.

Action 3.3.1 : réflexion et proposition d'aménagement d'aires de bivouacs et d'observation (en collaboration avec le DNF)

Action 3.3.2 : partenariat privilégié dans la réflexion et la mise en place des projets de valorisation touristique des massifs forestiers

Mission développement rural et économique

VOLET AGRICULTURE ET FORÊT

Même si les terres agricoles représentent un peu plus de 40% de l'occupation du sol sur le parc naturel, les chiffres démontrent clairement une nette diminution du nombre d'agriculteurs sur notre territoire. Pour éviter une uniformisation trop importante de cette activité, il est primordial de valoriser ce secteur qui façonne notre paysage et participe activement à la construction de notre cadre de vie. La diversification agricole et une attention soutenue à la gestion de l'ensemble des terres agricoles, de leurs chemins d'accès, du parcellaire... permettront de conserver un équilibre naturel à cette vaste portion de territoire.

Dans le même ordre d'idée, la forêt, occupant elle-aussi presque 50% de notre territoire, demande une gestion réfléchie. Sa valeur économique est évidente, en premier lieu par l'exploitation forestière qui en est faite, mais d'autres facteurs sont à prendre en compte tels : l'atout touristique, le rôle en matière de biodiversité, la participation à la beauté des paysages... Elle doit continuer à fournir du bois de manière rentable, doit être source de biodiversité, doit s'ouvrir au public de manière raisonnée...

Tout un «programme» dans lequel le parc naturel devra jouer les intermédiaires, participer à certaines actions et jouer son rôle de fédérateur.

Objectif 4 : valoriser le monde agricole

Le monde agricole est souvent décrié en raison d'une mauvaise connaissance des contraintes liées à cette activité et à une communication insuffisante. Le parc naturel est un intermédiaire privilégié entre les agriculteurs, le secteur touristique et les habitants du territoire.

Projet 4.1 : de la production à la consommation... il n'y a qu'un pas !

Toute action visant à promouvoir les produits locaux est indispensable ; l'intérêt réside dans le fait d'avoir une parfaite connaissance des acteurs de terrains et des différentes initiatives afin de relayer l'information de manière optimum.

Action 4.1.1 : recherche de collaborations et de partenariats avec les coopératives agricoles

Action 4.1.2 : mise à jour régulière de l'offre disponible sur le territoire et mise en contact des producteurs et des consommateurs (participation à des marchés du terroir, fêtes locales,...)

Action 4.1.3 : promotion et encouragement à l'utilisation de produits locaux pour la restauration des collectivités (écoles, home, etc.)

Projet 4.2 : les produits de terroir sont valorisés

Circuits courts, produits locaux, marchés fermiers... des initiatives voient régulièrement le jour sur le territoire du parc naturel qui doit saisir l'opportunité de se positionner dans la coordination et la promotion de ces nombreuses initiatives.

Action 4.2.1 : organisation de marchés de terroir en collaboration avec les structures existantes

Action 4.2.2 : identification et valorisation d'une « maison de terroir » par commune idéalement sur base d'une activité déjà existante

Action 4.2.3 : élaboration d'une marque de type « Produit dans le Parc naturel des deux Ourthes » en collaboration avec la fédération des parcs naturels de Wallonie

Action 4.2.4 : recherche de collaborations avec les restaurateurs (p.ex.: WE spécial menu « produits issus du parc naturel »)

Action 4.2.5 : valorisation de la viande locale issue de races rustiques (Galloways, Highland des réserves naturelles, mouton roux ardennais, ...)

Action 4.2.6 : promotion des produits locaux sur le site internet du parc naturel (carte interactive de l'ensemble des producteurs, commande de produits, ...)

Objectif 5 : permettre à l'agriculture d'apprivoiser la nature

Le monde agricole se sent souvent « agressé » pour ses pratiques de culture et d'élevage intensifs et ressent comme une contrainte supplémentaire toute ingérence extérieure. Il est primordial pour le parc naturel de mieux connaître les pratiques agricoles ainsi que les attentes des agriculteurs afin de dégager des pistes pour essayer de diminuer l'impact environnemental de certaines techniques tout en rencontrant les nécessités économiques de ce secteur d'activités.

Projet 5.1 : les engrais et les pesticides disparaissent peu à peu

Le parc naturel, sans se substituer aux instances déjà en place, peut apporter des solutions simples aux agriculteurs et les aider à les mettre en place.

Action 5.1.1 : proposition d'alternatives à l'utilisation des pesticides et accompagnement scientifique

Action 5.1.2 : suivi et diffusion des actions développées par le centre de Michamps sur notre territoire (analyse de sol, ...)

Projet 5.2 : la biodiversité dans les parcelles agricoles se renforce

Depuis quelques années, le parc naturel favorise la biodiversité par des actions visant plutôt les particuliers mais qui peuvent s'étendre au secteur agricole.

Action 5.2.1 : plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés...

Action 5.2.2 : creusement de mares

Projet 5.3 : l'organisation pour une gestion durable de l'exploitation se met en place

La gestion agricole est en perpétuelle évolution et doit faire face à des défis de plus en plus exigeants. Le parc naturel doit apporter une information de qualité et servir de relais entre les différents intervenants.

Action 5.3.1 : analyse des besoins des agriculteurs (gestion environnementale – mise aux normes)

Action 5.3.2 : conseils aux agriculteurs notamment sur la gestion des intrants et des aliments, sur la production de protéines...

Action 5.3.3 : essai et suivi des nouvelles techniques mises en œuvre

Objectif 6 : Envisager l'agriculture en termes de source d'énergie

L'énergie est au cœur des préoccupations et en pleine mutation. Cela nous oblige à réfléchir à d'autres pistes pour subvenir aux besoins énergétiques en perpétuelle croissance. La solution unique n'existe pas et le secteur agricole peut jouer un rôle actif dans ce domaine. Le parc naturel, quant à lui, est un vecteur d'informations et de relais entre les différents opérateurs.

Projet 6.1 : la recherche de solutions variées

Inciter les six communes à avoir une réflexion globale sur la gestion des déchets agricoles.

Action 6.1.1 : création et développement de stations de bio-méthanisation communes à plusieurs agriculteurs du parc naturel

Action 6.1.2 : développement de plantations dans un but énergie-bois tant sur terrain agricole que sur terrain forestier

Objectif 7 : combiner économie et ruralité dans la forêt

La forêt a de multiples fonctions, complémentaires ou parfois contradictoires mais quelles que soient les intérêts de chacun, personne ne peut nier sa valeur économique et rurale mais aussi environnementale, touristique ou encore paysagère. Le parc naturel est un relais privilégié pour réunir tous les acteurs de terrain.

Projet 7.1 : nous diversifions les usages de la forêt

Le parc naturel, après une étude du terrain approfondie, a pour mission de favoriser une utilisation plus douce de la forêt en proposant, par exemple, des alternatives aux professionnels du secteur.

Action 7.1.1 : études de possibilités pour inciter à une gestion plus écologique de la forêt. (essences en station, forêts d'âges multiples, mélange de résineux, mesures ponctuelles relatives aux arbres morts, vieux arbres,...)

Action 7.1.2 : encouragement au travail avec les chevaux de trait

Action 7.1.3 : lutte contre la dégradation des chemins forestiers : rappel des réglementations en vigueur, organisation de journée de démonstration, information sur les périodes d'exploitation idéales...

Action 7.1.4 : incitation à utiliser dans les communes, administrations, écoles, commerces... des produits labellisés «gestion durable des forêts»

Action 7.1.5 : valorisation des résidus d'exploitation (bois énergie, panneaux,...)

Mission développement rural et économique

VOLET PATRIMOINE ET INITIATIVES LOCALES ET RURALES

Le parc naturel est riche de «patrimoine», qu'il soit naturel, bâti, culturel, environnemental ou encore historique, matériel ou immatériel. Sa valeur dans le développement économique et durable n'est pas négligeable. De plus, il participe à l'identité d'un territoire et atteste de son passé : zones de faulde, anciens lavoirs, fontaines publiques... sont autant de témoins de notre histoire locale.

Mais tous les patrimoines n'ont pas le même potentiel en termes de développement économique. Une bonne connaissance du terrain et une analyse des besoins et des attentes des habitants mais aussi des visiteurs de notre parc naturel est nécessaire avant toute initiative.

Quelles que soient les actions menées en matière de patrimoine, elles ne peuvent l'être qu'en concertation avec tous les acteurs locaux et de manière intégrée.

Objectif 8 : valoriser le patrimoine local

Le patrimoine local fait partie de l'inconscient collectif et participe à notre identité. Nous le léguons aux générations futures ce qui nous confère un devoir de valorisation et de transmission.

Projet 8.1 : le petit patrimoine populaire wallon se rénove

Le parc naturel se doit d'apporter aide et conseil pour toute initiative visant à valoriser le petit patrimoine.

Action 8.1.1 : soutien aux communes dans le montage de dossiers «Petit patrimoine populaire wallon»

Projet 8.2 : Les murs en pierres sèches s'affichent dans le paysage

Les actions menées sur les communes de La Roche-en-Ardenne et Houffalize dans le cadre d'un projet Leader, ont démontré l'intérêt et l'attachement profond pour les murs en pierres sèches. Poursuivre le projet sur tout le territoire répond à une demande tant des habitants que des instances politiques.

Action 8.2.1 : inventaire, et valorisation et restauration des murs en pierres sèches sur les communes du parc naturel

Objectif 9 : rencontrer les habitants du territoire

Le développement économique et rural d'une région ne peut être optimal sans des rencontres régulières avec les acteurs locaux. Par de petites actions ou l'organisation de manifestations plus importantes, le parc naturel participe au renforcement du tissu social tellement important en milieu rural.



Projet 9.1 : les journées de rencontre passent par les six communes

Véritable vitrine, la fête du parc permet une meilleure connaissance par les habitants des divers potentiels de notre territoire.

Action 9.1.1 : organisation annuelle de la «fête du parc» ou d'un évènement similaire

Projet 9.2 : différents services aux habitants se mettent en place

Le parc naturel souhaite développer le service au public par de petites actions concrètes et proches des habitants.

Action 9.2.1 : mise en place d'un service «pressage de pommes»

Action 9.2.2 : étude de faisabilité et mise en place le cas échéant d'un service de collecte laine de mouton





Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire d'accueil et d'éducation

6 objectifs - 14 projets - 53 actions

Mission : sensibilisation, éducation, accueil du public

Du vert ? Nous en avons partout ! Et oui... et c'est une chance ! La conscientisation par tous de l'importance que peuvent représenter la nature et sa diversité est capitale pour les préserver. Les efforts à mener se feront toujours dans le but d'éduquer, d'apprendre à connaître, de rendre sensibles et de permettre à tous les intervenants de se rencontrer.

Objectif 1 : Travailler la sensibilisation

Différents secteurs d'action sont présents sur le parc naturel, avec pour but de les faire découvrir, de les apprivoiser, de se les approprier pour mieux les conserver... Telles sont les actions à mener au service de tous les habitants.

Projet 1.1 : la structure «parc naturel» se présente...

L'importance d'être connu et reconnu passe par l'utilisation d'outils de présentation et de promotion.

Action 1.1.1 : tryptique de présentation du Parc naturel des deux Ourthes, de son territoire et de ses missions

Action 1.1.2 : folder de présentation des différents projets menés par le parc naturel

Action 1.1.3 : carnet de présentation générale du réseau hydrographique du parc naturel

Action 1.1.4 : carnet de présentation générale des zones naturelles (le réseau Natura 2000, les réserves naturelles,...)

Action 1.1.5 : mise à jour et réimpression éventuelle des outils existants (carnets éducatifs, topoguide,...)

Action 1.1.6 : réalisation de reportages visuels à consulter sur le site ou à diffuser lors de fêtes, de salons, d'évènements...

Projet 1.2 : nature, agriculture, sylviculture, tourisme... nous informons le public

Les informations internes sont parfois fort pointues et ne rencontrent pas les attentes du public. Une simplification des données, une vulgarisation des textes et du travail accompli dans les bureaux est profitable à celui qui s'intéresse, de l'extérieur, à notre travail.

Action 1.2.1 : nature - réalisation d'un petit carnet didactique et scientifique des réserves naturelles

Action 1.2.2 : nature - réaliser un petit carnet des réserves naturelles accessibles au grand public

Action 1.2.3 : réalisation d'un «carnet», explication facile et ludique de la notion parfois abstraite de «réseau écologique» à destination des habitants

Action 1.2.4 : agriculture - réalisation d'une plaquette informative sur le monde agricole (notamment à destination des touristes)

Action 1.2.5 : sylviculture - réalisation d'une plaquette informative sur la gestion des forêts (notamment à destination des touristes)

Action 1.2.6 : nature - réalisation d'un poster des espèces protégées emblématiques sur le territoire du parc naturel (faune et flore)

Action 1.2.7 : conception de nouveaux panneaux didactiques

Objectif 2 : Echanger avec la population

Les employés travaillent à la maison du parc, lieu central mais restreint pour notre vaste territoire. Les occasions de rencontrer la population s'avèrent toujours enrichissantes et sont capitales pour que les habitants ou les visiteurs intègrent la notion de parc naturel et peu à peu se l'approprient.

Projet 2.1 : nous échangeons nos idées

Les occasions de sortir de nos bureaux sont multiples... cela permet de rencontrer et d'échanger avec les habitants du territoire.

Action 2.1.1 : organisation de conférences

Action 2.1.2 : organisation de journées thématiques (paysages, biodiversité, ruralité,...)

Action 2.1.3 : organisation d'un festival de films ruraux

Action 2.1.4 : organisation de réunions-formation sur des thématiques ciblées (greffage de fruitiers, entretien de haies, prairies fleuries, lecture de paysages, analyse de l'évolution des villages,...)

Projet 2.2 : nous proposons de découvrir le terrain

La théorie, c'est bien, mais le terrain ouvre les yeux, directement, sur ce dont on entend parler, sur les textes qu'on a pu lire... : le terrain permet de rentrer dans le concret.

Action 2.2.1 : organisation de visites de terrain et de guidance sur demande

Action 2.2.2 : mise en place d'un circuit libre de découverte des actions du parc naturel (zones déboisées, protection des cours d'eau, vergers,...)

Action 2.2.3 : création d'une route des paysages, d'un circuit d'interprétation du paysage ou d'un circuit de découverte du territoire (action à mener en parallèle avec 2.2.2)

Projet 2.3 : nous récoltons des informations

Nous aurons toujours besoin d'informations concrètes concernant les lieux méconnus, les particularités territoriales, les temps anciens, les observations que nous ne pouvons réaliser nous-mêmes ; le contact avec les habitants, une fois de plus, permet de les impliquer et de créer une banque d'informations.

Action 2.3.1 : récolte et analyse du témoignage des anciens et des anciennes pratiques (agricoles et forestières)

Action 2.3.2 : encodage des observations réalisées sur le terrain par les naturalistes amateurs, par les habitants, par l'une ou l'autre classe d'élèves...

Objectif 3 : Rencontrer les enfants

Quoi de plus naturel que d'inciter les petits à comprendre au plus tôt les tenants et les aboutissants de ce qui fait leur vie ? C'est ainsi que nature, environnement, règne végétal ou animal seront au programme dans les années à venir.

Projet 3.1 : les enfants découvrent le parc naturel

On respecte mieux ce qu'on connaît ; on comprend le milieu dans lequel on vit lorsqu'on a pu le découvrir : donner cette chance aux enfants lorsqu'ils sont jeunes permet de les imprégner de leur propre territoire.

Action 3.1.1 : animations extérieures à proximité des écoles via les modules d'animation du parc naturel

Action 3.1.2 : exploitation des sentiers didactiques existants (Le sentier écologique des Blancs Bois, Bertogne raconte la nature, La réserve naturelle d'Orti, Le sentier du Bois de la Fontaine, La balade du Massotais au Gros Bois, Arbres remarquables et leur histoire, Eaux vives de Bellemeuse, Les tourbières du Plateau des Tailles, A la découverte des Celtes au Cheslé, Le canal de Bernistap...)

Action 3.1.3 : organisation de visites à la ferme pour les classes du parc naturel

Projet 3.2 : les outils pédagogiques se mettent en place

La recherche d'outils engendrera de nouvelles manières de travailler et d'aborder de nombreux thèmes.

Action 3.2.1 : élaboration de nouveaux modules pédagogiques à destination du public scolaire

Action 3.2.2 : création d'un groupe d'animation nature pour enfants en collaboration avec les Cercles des Naturalistes de Belgique

Action 3.2.3 : réalisation d'un carnet reprenant l'ensemble des animations proposées

Objectif 4 : Travailler avec les instances communales, les associations...

Travailler c'est bien... coopérer dans le travail c'est encore mieux. Généralement nos demandes d'échanges de services par rapport aux administrations communales ou associations sont bien reçues. Les initiatives suscitant ces échanges seront poursuivies car c'est de cette manière que les liens seront renforcés.

Projet 4.1 : les intermédiaires communaux participent à nos projets

Connaitre le terrain et le valoriser à la moindre occasion, rester en contact avec les communes permet d'ouvrir de nouvelles possibilités de travail.

Action 4.1.1 : valorisation de terrains communaux par des actions de sensibilisation à la biodiversité (réserves éducatives, vergers...)

Action 4.1.2 : organisation de séances d'information pour les ouvriers communaux (entretien de prairies fleuries, taille de haies, plantation vergers,...)

Projet 4.2 : nous échangeons nos idées avec différentes associations

Notre rôle d'intermédiaire dans les domaines qui nous concernent permet d'échanger et de rendre service.

Action 4.2.1 : sensibilisation et/ou pose de panneaux en période de migration de batraciens (ou autres) en collaboration avec des associations naturalistes

Action 4.2.2 : conseils aux communes concernant le plan maya, les semaines de l'arbre, les actions nature...

Action 4.2.3 : aide à la structuration et à la rédaction de dossiers lors de projets ponctuels tels que BiodiBap, chemins au naturel,...

Action 4.2.4 : mise en place d'un programme de sensibilisation-animation à destination des adultes: création d'un village modèle,... en collaboration avec la MUFA

Projet 4.3 : nous accueillons pour faire découvrir le territoire

Le temps passé à élaborer des rencontres représente autant d'occasions d'ouvrir les yeux sur la richesse qui nous entoure et de créer des liens...

Action 4.3.1 : élaboration et organisation de week-end de découverte (accueil de délégation étrangères, étudiants,...)

Action 4.3.2 : promenades guidées sur des sentiers de découvertes ou dans des écosystèmes particuliers

Action 4.3.3 : organisation de parcours type «agriculture-environnement»

Objectif 5 : Communiquer et se faire voir

Même si le travail est parfois intense au sein de l'équipe, il est indispensable d'y consacrer une partie à la communication et à la visibilité.

Projet 5.1 : le parc naturel va à la rencontre du citoyen

Poursuivre les actions existantes et rendre récurrents de nouveaux moyens d'entrer en contact, familiarise tout un chacun à la présence du parc naturel au sein des six communes qui le composent.

Action 5.1.1 : élaboration et distribution du magazine du parc

Action 5.1.2 : rédaction d'une rubrique «Parc naturel des deux Ourthes» dans chaque bulletin communal

Action 5.1.3 : mise en place d'une cellule d'éducation à l'environnement de type «CRIE» sur le territoire du parc naturel

Projet 5.2 : une fenêtre s'ouvre sur l'extérieur

Ouvrir pour les habitants représente un volet du travail. Se faire voir par le visiteur, par le touriste, ou par la personne résidant au loin mais intéressée par nos projets représente aussi un but en soi.

Action 5.2.1 : mise à jour et développement du site Internet

Action 5.2.2 : élaboration et publication d'une newsletter

Action 5.2.3 : développement de l'utilisation des applications mobiles disponibles et des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Action 5.2.4 : entretien de la signalétique du parc naturel

Action 5.2.5 : maintien et renforcement de nos relations avec la presse écrite, orale et visuelle, locale, régionale et internationale

Projet 5.3 : l'équipement joue son rôle dans la visibilité

Sans vouloir s'imposer exagérément, une cohérence entre nos objectifs de travail et notre visibilité (jardin naturel, panneaux d'information discrets et respectueux de l'environnement...) renforce sans aucun doute notre crédibilité.

Action 5.3.1 : transformation, rénovation et valorisation de la maison du parc

Action 5.3.2 : aménagement du jardin dans un but didactique par rapport aux essences utilisées.

Action 5.3.3 : renforcement de la visibilité du parc naturel dans les 6 communes

Action 5.3.4 : entretien des panneaux didactiques existants et pose de nouveaux (cfr 1.2.6)

Objectif 6 : Faire la fête

Sensibilisation et éducation passent aussi par des journées de fête. Qu'elles soient thématiques ou non, elles sont largement fréquentées et c'est autant de monde que nous avons la chance de sensibiliser à nos actions.

Projet 6.1 : la fête, un endroit convivial à souhait pour partager le quotidien

Travailler, c'est bien... partager et s'amuser renforce les liens et dynamise l'ordinaire...

Action 6.1.1 : organisation de la fête du parc

Action 6.1.2 : organisation d'une journée randonnée de manière récurrente

Action 6.1.3 : participation à des événements locaux ou régionaux ponctuels

Action 6.1.4 : organisation sporadique de journées thématiques liées à notre travail





Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire de coopération

3 objectifs - 13 projets

Mission : partenariat et coopération

Comme vu dans les quatre premières missions, nos partenariats sont nombreux et enrichissants. Nous coopérons avec les acteurs communaux, régionaux, forestiers ou agricoles, touristiques, locaux ; l'éventail est large. Ces interlocuteurs interviennent dans tous domaines confondus et nous permettent de développer transversalement notre travail. Sans eux, nos actions n'auraient certainement pas la même pertinence ; il est capital pour nous de les conserver et de les renforcer.

Outre les nombreux partenariats déjà établis avec le secteur public, des collaborations avec le secteur privé existent mais celles-ci devront être amplifiées. Il est en effet nécessaire d'impliquer ce secteur dans la réalisation de nos projets de manière plus soutenue, notamment en vue d'assurer une pérennité aux actions menées.

Objectif 1 : Développer et entretenir nos partenariats locaux

Les associations naturalistes locales sont en première ligne pour mener à bien certains de nos gros projets environnementaux et nature. Lorsqu'il s'agit de promouvoir nos événements ou de s'impliquer dans certains de nos projets à caractère rural, entrent en jeu les acteurs du tourisme ainsi que d'autres partenaires sur qui nous pouvons nous appuyer. Nos projets de valorisation des paysages sont également soutenus et développés en collaboration avec des associations, et nous appuyons notre mission d'éducation et de sensibilisation grâce à la collaboration des écoles et autres structures d'éducation existantes. Nous bénéficions également de l'appui des collèges communaux qui n'hésitent pas à nous fournir l'aide de leur administration et du service ouvrier. Il en va de même avec les agents forestiers, toujours mis au courant de nos actions.

Ces nombreux partenariats existants seront précieusement entretenus et, en fonction des nouveaux projets, d'autres seront mis sur pied.

Projet 1.1 : implication des acteurs locaux dans la réalisation de nos projets

Projet 1.2 : implication des acteurs locaux dans l'organisation et la promotion de nos événements

Projet 1.3 : renforcement de la collaboration avec nos partenaires et intensification des rencontres





Projet 1.4 : préservation du contact privilégié avec les communes partenaires de l'intercommunale

Projet 1.5 : entretien d'une relation de proximité avec les administrations régionales décentralisées

Objectif 2 : Maintenir et élargir notre collaboration avec les instances régionales

Dans le même ordre d'idées, les coopérations régionales sont importantes dans notre travail et au sein de nos projets. Certaines écoles supérieures ou institutions publiques travaillent aussi en synergie avec nous. Ces partenariats seront eux aussi maintenus et développés en fonction de l'actualité.

Projet 2.1 : poursuite de notre participation active avec la fédération des parcs naturels de Wallonie

Projet 2.2 : élaboration, contribution et participation à divers projets avec les parcs naturels voisins

Projet 2.3 : renfort de nos liens avec les administrations régionales

Projet 2.4 : mise en œuvre des plans et programmes régionaux

Projet 2.5 : participation en tant qu'association «ressource» dans la réalisation d'études concernant notre territoire (écoles et universités, institutions publiques,...)

Objectif 3 : Renforcer la coopération internationale

Petit coup d'œil au-delà de nos frontières... Parfois très proche lors de projets Interreg avec nos voisins luxembourgeois et parfois plus lointaine lorsque nous rencontrons des parcs naturels français, la coopération internationale est, elle aussi, riche en découvertes et partenariats.

En vue de participer à l'élaboration d'une politique européenne cohérente en matière de développement durable, nous devons associer à cette réflexion l'ensemble des acteurs européens rencontrant les mêmes objectifs et missions que nous. Les échanges internationaux sont donc essentiels pour mener à bien ce travail et nous participerons à ce processus.

Projet 3.1 : soutien de la dynamique transfrontalière et initiation de nouveaux projets transfrontaliers et transnationaux notamment dans le cadre de programmes de coopération européenne

Projet 3.2 : positionnement en tant qu'espace naturel privilégié dans la Grande Région

Projet 3.3 : échange et ouverture aux idées et expériences de l'étranger





Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire d'expériences

Mission : innovation et expérimentation

Les parcs naturels sont des acteurs privilégiés pour la mise en place de projets innovants et expérimentaux. Les territoires sur lesquels ils mettent en place leurs actions ainsi que leur mode de fonctionnement constituent un atout indéniable pour tester de nouvelles méthodes. Depuis la création du Parc naturel des deux Ourthes, de nombreux projets ont été développés dans ce souci d'innovation ou d'expérimentation : réouverture des fonds de vallées, monitoring, gestion des espèces invasives exotiques, vergers conservatoires, ruches naturelles, programme paysage, randonnée labellisée, outils didactiques innovants, ... L'ensemble de ces projets sera suivi, analysé et approfondi.

Soucieux d'être proactif dans la mise en œuvre de ces diverses actions, cette politique d'innovation et d'expérimentation sera confortée les 10 prochaines années. Un renforcement de coopération avec le monde académique et de la recherche semble indispensable.

Pour mener à bien cette mission, le parc naturel se positionnera comme :

- **un laboratoire d'expériences** : avant de mettre en œuvre des projets sur un vaste territoire, le parc naturel est, et restera, un interlocuteur idéal pour «tester», à échelle réduite, différentes actions qui pourront ensuite être menées sur l'ensemble de la Région wallonne. Ces expériences devront faire ressortir les avantages, inconvénients, difficultés rencontrées et permettront ainsi d'ajuster les actions en fonction du territoire. L'analyse et les retours d'expériences de ces projets seront bien évidemment profitables pour un large public.

Quelle que soit la mission, et dans la mesure de nos possibilités, de nouvelles techniques de travail seront proposées pour mettre en place nos actions.

- **une structure innovante** : lors de l'élaboration de tout nouveau projet, le caractère innovant des actions à mener sera mis en avant. Même si le volet «tourisme et communication» nous donne de plus amples perspectives en matière d'innovation (développement de nouvelles technologies), un accent novateur, lié au territoire et au secteur d'action, sera développé sur l'ensemble de nos missions : «nature et biodiversité», «paysage et aménagement du territoire», «développement rural et économique», «éducation, sensibilisation et accueil du public».

Dans le cadre de ces projets pilotes et innovants, le parc naturel restera également un lieu d'expertise et d'expérimentation au service des pouvoirs publics.

- **un acteur privilégié pour la mise en œuvre des politiques européennes, fédérales, régionales et communales** : agissant dans un intérêt commun, le parc naturel reste un acteur local pour traduire en faits concrets les différentes politiques émises par l'Union européenne, l'Etat fédéral et la Région wallonne : citons par exemple de nombreuses directives européennes en matière de développement durable, de conservation de la nature, de protection des paysages ; les plans d'actions nationaux ; les programmes et plans wallons (le programme wallon de réduction des pesticides, le programme wallon de développement rural, le plan nature,...).





Moyens humains et financiers

Depuis sa création en 2001, le Parc naturel des deux Ourthes a connu une évolution constante aussi bien en moyens humains que financiers. Après une dizaine années d'existence, les financements ont permis de stabiliser une équipe de 7 personnes (environ 5 ETP) et de remplir les principales missions en concrétisant de nombreuses actions.

Les recettes ordinaires et récurrentes proviennent essentiellement de la Région wallonne et des communes partenaires. D'autres sources de rentrées sont le résultat de la mise en œuvre de projets cofinancés par l'Europe ou d'appels à projets locaux, provinciaux ou régionaux.

Le budget ordinaire début 2013 était de ± 415.000 EUR réparti en :

- frais de personnel : 270.000 EUR
- frais d'investissement : 100.000 EUR
- frais de fonctionnement et de promotion : 45.000 EUR

Pour disposer d'une équipe pluridisciplinaire capable de mettre en œuvre le plan de gestion dans sa totalité et de moyens d'investissement complémentaires nécessaires à la mise en place des actions de terrains, d'autres sources de financement doivent être trouvées.

Les pistes avancées sont notamment :

- les appels à projets européens (Programmes Interreg, Life, Leader, FEP,...)
- les plans et programmes régionaux et fédéraux (PwDR,...)
- les subventions et appels à projets ponctuels
- l'activation des aides à l'emploi (APE, Activa,...)
- ...

L'équipe idéale et qui nous semble nécessaire pour la mise en œuvre des actions décrites dans le plan de gestion serait composée d'une douzaine d'ETP répartis de la manière suivante :

- *Administratif : 1,5 ETP*
 - *Direction : 1 ETP*
 - *Secrétariat – comptabilité : 0,5 ETP*
- *Mission «biodiversité» : 3 ETP*
- *Mission «paysages et aménagement du territoire» : 2 ETP*
- *Mission «développement économique et rural» : 2,5 ETP*
 - *Tourisme : 1 ETP*
 - *Agriculture : 1 ETP*
 - *Divers : 0,5 ETP*
- *Mission «éducation – sensibilisation – accueil» : 2 ETP*
- *Maintenance – Entretien : 1 ETP*

Le budget associé à cette solution idéale peut-être estimé à 1.200.000 EUR – index 2013 :

- *frais de personnel : 660.000 EUR*
- *frais d'investissement : 400.000 EUR*
- *frais de fonctionnement et de promotion : 140.000 EUR*

Pour garder une structure performante capable de répondre à l'évolution de l'actualité, des nouvelles techniques existantes, des réglementations en vigueur,... il est essentiel que les chargés de missions soient continuellement formés aux différentes thématiques qu'ils traitent.

De plus, une attention particulière sera portée afin de conserver une structure accueillante et attrayante, ceci notamment pour fidéliser le personnel.



Remerciements

Groupe de Travail «biodiversité – conservation de la nature»

Philippe COLLAS, Christianne DETAILLE, Philippe DETIENNE, José LUTGEN, Harry MARDULYN, Gabriel NEY, Jacques STEIN, Pierre WARLOMONT, Philippe WEINQUIN

Groupe de Travail «paysage et aménagement du territoire»

Annick BURNOTTE, Marc CAPRASSE, Samuel DESERT, Marc GAUTHIER, Guy GILLOTEAUX, José LUTGEN, Véronique LEONARD, Michel NEVE

Groupe de Travail «développement rural et économique»

Caroline ANNET, Philippe DETIENNE, Pierre-Yves FAYS, Marc GAUTHIER, Joseph GERARD, José LUTGEN, Alphonse MEURISSE, Jean-Christophe SIMON

L'équipe du parc naturel

Marie-Eve CASTERMANS, Nathalie CLAUX, Sébastien ESTE, Danny KLAESSENS, Nicolas NEDERLANDT, Michelle PALIGOT, Vincent VANDER HEYDEN



Table des matières



Entrons dans le sujet	2
Qu'est-ce qu'un parc naturel ?	4
Le Parc naturel des deux Ourthes	5
Le territoire	6
Réalisations depuis 2001	
Nature et biodiversité	8
Paysage et aménagement du territoire	10
Développement rural	12
Education, sensibilisation, accueil du public	14
Missions et méthodes	
Les missions du Parc naturel des deux Ourthes	16
La méthodologie appliquée	18
Le plan de gestion	
Une vue d'ensemble	20
Un territoire naturel riche de diversité	22
Un territoire qui valorise ses paysages	28
Un territoire rural vivant et attractif	32
Un territoire d'accueil et d'éducation	42
Un territoire de coopération	48
Un territoire d'expériences	50
Les moyens humains et financiers	52
Avis, remarques et suggestions	54
Remerciements	56



PARC
NATUREL
DES DEUX OURTHES

